



Accusation Spoliation d'héritage à Tort

Par **BI21**, le **05/06/2015** à **19:55**

Bonjour à tous,

J'ai besoin d'aide pour une affaire qui touche ma famille ...

Ma famille (mon père, ma mère, mes deux frères et moi même) avons toujours été très proche de ma grand-mère paternelle, beaucoup plus que mon oncle et ma tante, c'est un fait.

Ma grand-mère vivait dans sa maison avec mon grand-père. En 2009, mon grand-père est décédé. A ce moment là, quelques tensions sont apparus entre "Ma famille" et mon oncle. En effet, mon grand-père n'était que le beau père de mon oncle et ma tante. Ils n'ont donc reçu aucun héritage, uniquement mon père. Effectivement, légalement parlant rien à redire mais affectivement parlant c'est autre chose et je le conçois mais c'était sa volonté. Dès ce moment, mon oncle a tout simplement refusé de revoir ma grand-mère, il n'a pas accepté ne pas recevoir d'héritage ...

5 ans se sont écoulés. Mon père s'est toujours occupé de ma grand-mère qui devenait chaque jour plus dépendante. Il venait 2 voir 3 fois par semaine l'aider dans ses tâches quotidiennes. De plus, mes frères et moi même étions toujours aux premières loges pour lui rendre service, l'aider, être contacter en cas de problème, notamment pour les chutes (ce qui arrangeait bien tout le monde que ce soit ses petits-enfants qui soient appelés pour la relever). Nous avons passé beaucoup beaucoup de temps à l'aider.

Venons en au fait ...

Ma grand-mère est malheureusement décédée l'année dernière. Comme elle le souhaitait elle a pu rester jusqu'à la fin dans sa maison sans voir une seule fois les maisons de retraite (et en très grande partie grâce à nous, elle a d'ailleurs laissé un mot nous remercions mais sans mettre de noms).

Arrivé à l'heure de la succession, mon oncle (oui il a ré apparu après 5 ans d'absence, il n'est même pas venu à l'enterrement de sa mère) et ma tante ont voulu épluché et ré épluché tous les comptes de ma grand-mère. Ils se sont aperçus qu'il y avait des mouvements, des chèques fait à mon père. Ma grand-mère n'était pas friande de nouvelles technologies, elle n'avait que son chéquier. Mais pour vivre, il lui fallait bien de l'argent, du liquide. Donc ma grand-mère faisait un chèque à mon père et lui le retirait en liquide pour lui rendre. Ma tante savait très bien que ma grand-mère avait du liquide, qu'il ne tombait pas du ciel. Il a refusé d'avoir une procuration justement pour éviter les engueulades Et ma grand-mère n'en a jamais réellement parlé, a juste toujours dit que c'était son fils qui s'occupait d'elle ... Cependant, ils estiment maintenant que mon père s'en gardait une partie pour son bon plaisir

(Il habitait à plus de 70 km de chez ma grand-mère alors que sa sœur n'était qu'à 30 km, mais venait s'occuper d'elle, donc oui ma grand-mère lui donnait une "bricole" pour le remboursement des frais d'essence). Il faut savoir que ma grand-mère donnait tout le temps de l'argent, nous remboursait chaque course qu'on pouvait lui faire. C'était pareil pour tout le monde.

Malgré aucune différence dans le train de vie de mon père, aucuns retraits dits suspects réalisés les jours précédents son décès ... Mon oncle et ma tante veulent maintenant envoyer mon père devant le tribunal (Pénal = Pour Spoliation d'héritage).

Tout ce contexte me désole et me dégoûte quand je vois de quoi la famille est capable de faire pour de l'argent ...

Pourriez-vous svp, m'aider à trouver une solution, un article de loi, une jurisprudence qui pourrait aider mon père ? Malgré toute sa bonne foi, la notre, rien n'y fait ...

Je vous remercie de votre aide et attend vos réponses impatientement !!!